



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date : 31.03.2022

Rédaction :  
Ludovic MEILLIER (Mail : [cnab@ffbs.fr](mailto:cnab@ffbs.fr))

## BULLETIN CNAB 2022B06

(ayant valeur de CONVOCATION pour les arbitres concernés)

*Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.*

### 1. DIVISION 1



Les assignations des arbitres pour les rencontres du 9 & 10 avril 2022 et pour les rencontres du 16 & 17 avril 2022 se trouvent en page 12.

### 2. DIVISION 2



Les assignations des arbitres pour les rencontres du 9 & 10 avril 2022 et pour les rencontres du 16 & 17 avril 2022 se trouvent en pages 13 & 14.

### 3. FORMATION AF2B

Dans le cadre de la formation organisée par la Ligue IDF (Agrément 022034), la CNAB félicite pour l'obtention du diplôme AF2B :

- **Floriane TREFOUEL** (Ligue Ile de France - Baseball Club Domontois les Cerbères)
- **Daïki MAUCLAIRE** (Ligue Ile de France - Paris Université Club)

Le Tuteur de formation est Paul NGUYEN (CRAB IDF)

### 4. SAISON 2022 D1/D2 - ARBITRES

Pour mémoire : [Code AFCAM de déontologie des Arbitres en 10 points](#)

Depuis le 11 juin 2021, l'ensemble des arbitres de Baseball/Softball/B5, dans le cadre de leur formation, doivent avoir reçu une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent ([Décret du n° 2021-758 du 11 juin 2021](#))

Dans ce cadre de la lutte contre l'arrêt cardiaque et des gestes qui sauvent, la CNAB et la CNAS ont mis en place une [fiche](#) récapitulative qui peut être consultable sur le site fédéral

#### A. PRÉPARATION

Il convient de se reporter à la [Note CNAB N° 2010/003](#) « Formation continue des arbitres Baseball / préparation lors de l'intersaison ».

#### B. CODE VESTIMENTAIRE

Le [code vestimentaire](#) en vigueur pour la saison 2022 a été modifié et validé par le Comité Directeur de la FFBS en date du 14/12/2021.

#### C. SYSTÈME D'ARBITRES

**TOUJOURS 2 ARBITRES PAR MATCH**

**La Commission préconise l'arbitrage en anglais.**

Elle a arrêté comme référence le « Minor League Baseball – Manual for the two-umpire system ».

C'est également sur celui-ci que sont basés :

- [le système à deux arbitres WBSC Baseball Division](#)
- [le système à deux arbitres CEB](#) (version originale, en anglais)
- [le système à deux arbitres CEB en français](#) (traduction : A. Rajohnson)

**N'oubliez pas !** [La version animée en français](#), réalisée par Stéphane GIRAUD et à laquelle ont contribué Serge MAKOUCHETCHEV, Stéphane LARZUL et Aïna RAJOHNSON, est consultable à partir de la Web TV officielle de la Fédération Française de Baseball et Softball.

**Le système à deux arbitres doit être connu et maîtrisé. Merci !**

## D. TEXTES OFFICIELS

Vous pourrez retrouver, de manière à avoir en votre possession comme cela doit être le cas en championnat, sur la page [Textes Officiels](#) du site fédéral :

a) A la rubrique "**02. L'ARBITRAGE**" - [Rapport de match](#) - [Rapport d'expulsion](#) - [Protêt, Réclamation, Contestation](#)

b) A la rubrique "**17. LES RÈGLEMENTS SPORTIFS BASEBALL**" -

- [Les Règlements Généraux des Épreuves Sportives \(RGES\) de Baseball](#)
- [Les Annexes sportives](#) et [financières](#) de ces RGES
- [Les Règlements Généraux de l'Arbitrage Baseball](#) (RGAB)
- [Les balles officielles 2022](#)
- [Les battes officielles 2022](#)

Et bien sûr [les règles du jeu](#) (que vous pouvez également commander par l'intermédiaire de la Boutique Fédérale) !

[Principes généraux en matière d'expulsion](#) (version 2020)

Une [fiche réflexe](#) regroupant l'intégralité des démarches administratives arbitrales autour des rencontres a été élaborée et est disponible sur le site fédéral

## E. SAISON 2022 - PRISE EN CHARGE DE L'ARBITRAGE

**MONTANT DES INDEMNITÉS** : Cf. [Circulaire financière 2022/6](#) « **INDEMNITÉS ARBITRES SCOREURS FORMATEURS...** »

**FRAIS PRIS EN CHARGE** : Cf. [Circulaire financière 2022/5](#) « **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT** »

- **Véhicule personnel Plafonné à 264€ pour les arbitres en mission.**
- **En cas de covoiturage, le remboursement supplémentaire occasionné par le détour est calculé par rapport au trajet initial.**
- **Hébergement et restauration** : La Fédération a adhéré à l'offre Welcomsport du Groupe Louvres Hôtels.

**Cette offre concerne les hôtels Campanile, Kyriad ou Kyriad Prestige et le numéro d'adhérent est SPT 28295004 (à utiliser impérativement le cas échéant).**

→ **Vous pouvez bénéficier, en tant qu'arbitre (convocation à produire), de l'offre Ibis sport : [https://ibis.accor.com/promotions-offers/special-offers/mo\\_000306-offre-ibis-sport.fr.shtml](https://ibis.accor.com/promotions-offers/special-offers/mo_000306-offre-ibis-sport.fr.shtml)**

→ **Le dîner (et non un encas restant à la charge de l'intéressé) sur le trajet retour ne peut être remboursé, sur présentation du justificatif, que s'il est établi que l'horaire d'arrivée au domicile, en tenant compte d'une pause d'une demi-heure pour celui-ci, sera après 21H30.**

→ **A l'échelon national, nuit d'hôtel et repas du soir ne peuvent être facturés qu'avec l'accord écrit de la CNAB (à demander à [cnab@ffbs.fr](mailto:cnab@ffbs.fr)) pour le Baseball ou de la CNAS (à demander à [cnas@ffbs.fr](mailto:cnas@ffbs.fr)) pour le Softball.**

**L'accord est à présenter, en même temps que les justificatifs, aux clubs en cas de paiement direct par ceux-ci.**

## **DIVISION 1**

**Paiement par la Fédération** (cf. Règlement Financier, notamment Article 4 – point 1.2).

Depuis la saison 2021, les indemnités et frais d'arbitrage payés directement par la Fédération le sont par le biais de la **Solution N2F** :

- [Guide d'installation rapide de N2F](#)
- [Guide simplifié pour déclarant de note de frais](#)
- [Procédure pour les notes de frais avec l'outil N2F](#)

Un accord préalable est nécessaire lorsque le coût total du déplacement est estimé à plus de 300 € (Cf. Note Trésorier Général du 14/06/17 C.)

## **DIVISION 2**

→ **Paiement par les clubs** (50 % du coût de chaque arbitre par chacune des deux équipes)

→ **Facture à utiliser** (nouveaux formulaires) :

- [Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball-B5 en cas de paiement par les clubs \(.pdf\)](#)
- [Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball- B5 en cas de paiement par les clubs \(.xls\)](#)

*La facture est une pièce comptable et elle sera utilisée en tant que telle, c'est-à-dire que les informations présentes feront foi (aucune autre pièce justificative ne sera nécessaire).*

*La signature du document, par le responsable du club, a valeur d'attestation du constat de l'effectivité et des coûts des dépenses exposées.*

*Les clubs doivent veiller à se munir d'autant de chèques qu'il y a d'arbitres à défrayer/indemniser par journée/week-end de rencontres.*

## **MODE D'EMPLOI DES FACTURES D'ARBITRAGE**

La [liste des codes factures](#) est consultable à partir de la page CNAB « Boîte à outils – Formulaires d'ordre financier » du site fédéral.

### **Numéro d'ordre de la facture**

→ **Code Arbitre-Année en cours/numéro à trois chiffres de 001 à 999**

→ **N° à 3 chiffres : Suivi chronologique annuel des factures qu'elles soient adressés aux clubs, à la Fédération, à une Ligue ou un CD, et quels que soient la discipline (Baseball/Softball/B5), la catégorie et le niveau de compétition.**

### Exemple

En 2022, G. GUSTIN, Arbitre de Baseball et de Softball, dont le code facture arbitre est **GUST002**, officie de la façon suivante :

- 1e match en championnat régional de Softball féminin pris en charge par le club recevant = Facture au club (quote-part 100 %) N° GUST002-2021/001
- 2e match en championnat régional de Baseball 15U pris en charge par son propre club = Facture au club (quote-part 100 %) N° GUST002-2021/002
- Puis une journée en D1 Baseball = note de frais N2F N° GUST002-2021/003
- Puis une journée en D2 Baseball THIAIS-MEYZIEU (prise en charge par les clubs)
  - Facture au Club de THIAIS (quote-part 50 %) N° GUST002-2021/004
  - Facture au Club de MEYZIEU (quote-part 50 %) N° GUST002-2021/005

Enfin une journée en D1 Softball masculin = Facture à la FFBS N° GUST002-2021/006

### FICHE DE DÉCLARATION DES INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

**TRÈS IMPORTANT** (Cf. LOI SUR L'ARBITRAGE du 23 octobre 2006 et décret d'application du 15 mai 2007)

Les arbitres doivent tenir à jour une « FICHE DE DÉCLARATION DES INDEMNITÉS D'ARBITRAGE » à conserver pendant 3 années en plus de celle en cours.

Toutes les indemnités perçues dans le cadre de la mission arbitrale doivent y être recensées. Pour plus de clarté, il est préférable de tenir à jour une fiche par discipline.

→ Modèle conseillé pour le Baseball (fichier téléchargeable via la page CNAB « Boîte à outils – Formulaire d'ordre financier » du site fédéral)

NB : le remboursement des frais de déplacement, hébergement et repas justifiés n'est pas à prendre en compte. Toutefois, il convient de conserver une copie des justificatifs des dépenses remboursées.

L'Arbitre doit mettre ces documents à disposition de la Fédération sur simple demande de celle-ci.

### CONSIGNES PARTICULIÈRES POUR LA SAISON 2022

→ Les arbitres seront attentifs à la mise à disposition par l'équipe accueillant la rencontre d'une **trousse de premiers secours** et auront identifiés les moyens directement mis à disposition pour lutter contre l'arrêt cardiaque (exemple : présence d'un Défibrillateur semi-automatique).

→ Lors de la vérification des feuilles de match, l'arbitre vérifiera l'inscription des mentions : Etranger (ETR) - Extension de licence (EXT) - Mutation (MUT) - Joueur de catégorie 18U (18U) dans la colonne réservée à l'identification des numéros de licence.

## **5. RAPPEL SUR LES RÈGLE 5.10 (I) ET 5.10(m) - LES VISITES**

### **Règle 5.10 (I) Des visites au monticule obligeant le changement du lanceur**

*La Fédération a adopté le règlement suivant concernant les visites du manager ou des coachs au lanceur :*

- (1)** Ce règlement limite le nombre de visites que le manager ou les coachs peuvent effectuer à un même lanceur dans la même manche ;
- (2)** Une deuxième visite au même lanceur au cours d'une même manche entraîne le retrait automatique, de la rencontre, dudit lanceur ;
- (3)** Le manager ou le coach ne sont pas autorisés à faire une deuxième visite au monticule alors que le même batteur est à la batte ;
- (4)** Cependant si ce batteur est remplacé par un batteur d'urgence, le manager ou le coach peut se rendre à nouveau au monticule pour une deuxième visite, le lanceur devra toutefois être remplacé et retiré de la rencontre. Un manager ou un coach est considéré comme ayant terminé sa visite au monticule lorsqu'il quitte le cercle des 5,48 mètres qui entoure la plaque du lanceur.

### **Règle 5.10 (I) Commentaire :**

Si le manager ou un coach va parler au receveur ou à un joueur de champ intérieur et que ces derniers vont vers le monticule pour dialoguer, ou bien que le lanceur va les rencontrer à leur position avant qu'un lancer ou tout autre jeu ne soit effectué, ceci doit être considéré comme une visite au monticule.

Toute manière de contourner le règlement en se servant du receveur ou d'un joueur de champ intérieur pour dialoguer avec le lanceur doit être considérée comme une visite au monticule.

Si le coach se rend au monticule pour effectuer un changement de lanceur et que le manager se rend à son tour sur le monticule pour parler au nouveau lanceur, cela sera considéré comme une visite à l'égard de ce nouveau lanceur dans cette manche.

Un manager ou un coach ne doit pas être considéré comme ayant terminé sa visite au monticule s'il quitte temporairement le cercle des 5,48 mètres qui entoure la plaque du lanceur afin d'indiquer à l'arbitre qu'une double permutation ou un remplacement va être fait.

Dans le cas où le manager ayant effectué une première visite en fait une deuxième dans la même manche avec le même lanceur et le même batteur alors qu'il a été averti par l'arbitre qu'il ne pouvait en effectuer une deuxième, le manager doit être expulsé de la rencontre et le lanceur doit continuer de lancer au batteur jusqu'à ce que celui-ci soit retiré ou ait atteint une base.

Après que le batteur soit retiré ou qu'il devienne coureur, le lanceur doit alors être retiré de la rencontre.

Le manager doit être averti que son lanceur sera retiré de la rencontre après que le batteur soit retiré ou qu'il ne devienne coureur, afin de pouvoir échauffer un lanceur remplaçant. Dans de telles circonstances, le lanceur remplaçant se verra accorder 8 lancers d'échauffement à moins que l'arbitre, en fonction de circonstances qu'il juge particulières, ne lui en accorde davantage.

**Pour l'application de cette Règle 5.10(I), remplacer le lanceur constitue une visite à ce lanceur dans cette manche, que le manager ou le coach aille ou non au monticule, ou que le lanceur reste ou non en jeu à une autre position en défense.**

### **Règle 5.10 (m) Limitation par rencontre du nombre de visites au monticule du lanceur**

La Fédération a adopté le règlement suivant concernant le nombre de visites au monticule du lanceur par rencontre :

**(1)** Le nombre de visites au monticule sans changement de lanceur est limité à **cinq par équipe**, pour 9 manches. Lors de chaque manche supplémentaire, chaque équipe bénéficie d'une visite supplémentaire sans changement de lanceur.

**(2)** Pour l'application de cette règle 5.10(m), le déplacement d'un manager ou d'un coach au monticule pour rencontrer le lanceur constitue une visite.

Le déplacement d'un joueur quittant sa position pour s'entretenir avec le lanceur, incluant un lanceur quittant le monticule pour s'entretenir avec un autre joueur constitue une visite, sans tenir compte de l'endroit où se déroule la visite, ni de la durée de cette dernière.

Lorsqu'un manager, un coach ou un joueur se joint à une visite au monticule en cours, cela ne doit pas être considéré comme une nouvelle visite.

De plus, **les dispositions suivantes ne constituent pas une visite** :

**(A)** Les discussions entre les lanceurs et les joueurs en position comme cela arrive entre les batteurs dans le cours normal du jeu et qui ne nécessitent pas au joueur en position ou au lanceur de se déplacer ;

**(B)** Les visites au monticule des joueurs en position pour uniquement nettoyer leurs chaussures, à la condition que le joueur ne dialogue pas avec le lanceur ;

**(C)** Les visites nécessitées par une blessure ou un risque de blessure du lanceur ;

**(D)** Les visites au monticule de joueurs en position sur le terrain après l'annonce du remplacement d'un attaquant mais avant qu'un lancer ou un jeu ne soit effectué.

**(E)** Les visites au monticule de joueurs en position sur le terrain qui se déroulent pendant un arrêt du jeu suite à l'appel d'un « Time » par l'arbitre (par exemple, suite à la blessure d'un arbitre ou d'un joueur, la présence d'un spectateur, d'un objet ou d'un membre de l'équipe d'entretien du terrain, d'un manager demandant un examen vidéo, etc.), à la condition que cette visite ne retarde pas la reprise de la rencontre.

**(F)** Les visites au monticule de joueurs en position sur le terrain après un coup de circuit, à la condition que les joueurs retournent à leurs positions avant que le coureur atteigne la plaque de but,

**(G)** Les visites au monticule de joueurs en position sur le terrain pendant une suspension de la manche ou un changement de lanceur, à la condition que cette visite n'empêche pas le lanceur de respecter les limites de temps applicables aux suspensions de manche ou de changement de lanceur.

**(3)** Mécompréhension des signaux.

Lorsqu'une équipe a épuisé son nombre de visites lors d'une rencontre (ou lors d'une manche supplémentaire) et que l'arbitre de plaque détermine que le receveur et le lanceur n'ont pas la même compréhension de l'emplacement ou du type de lancer signalés par le receveur (autrement exprimé comme une « mécompréhension »), l'arbitre de plaque peut, à la demande du receveur, autoriser ce dernier à faire une brève visite au monticule.

Toutefois, toute visite au monticule résultant d'une « mécompréhension » avant que l'équipe n'ait épuisé son nombre de visites autorisées, vient en déduction de ces dernières.

#### (4) Mise en œuvre des limitations des visites au monticule.

Un manager ou un coach qui passe la ligne des fausses balles en direction du monticule après que son équipe a atteint son nombre de visite autorisée entraîne le changement du lanceur, à moins que cela ne se passe pendant le passage à la batte du premier batteur d'un lanceur remplaçant, auquel cas le lanceur remplaçant doit compléter le tour de passage à la batte dans le respect de la Règle 5.10(g).

Si un manager ou un coach pense qu'une exception à la règle des visites s'applique, il doit consulter l'arbitre avant de passer la ligne des fausses balles.

Lorsqu'une équipe est obligée d'effectuer un changement inattendu de lanceur par application de cette règle, et qu'aucun lanceur de relève ne s'échauffe dans l'enclos des lancers, le manager ou le coach qui a violé la règle en dépassant le nombre de visites allouées est expulsé de la rencontre.

L'arbitre peut accorder au lanceur remplaçant du temps supplémentaire pour préparer son entrée en jeu.

Lorsqu'un joueur en position effectue une visite après que son équipe a atteint son nombre de visite allouées, il peut être expulsé s'il ne retourne pas à sa position à la demande de l'arbitre ; toutefois, une visite interdite par un joueur en position n'entraîne pas l'exclusion du lanceur.

## 6. PACK VESTIMENTAIRE ARBITRE



Le pack fédéral de tenue d'arbitre Baseball ou Softball peut désormais être commandé. Il comprend :

- 1 **Jacket** (ou blouson) adapté Baseball/Softball
- 2 **Polos** au choix :
  - § Noir (Baseball) ou Bleu (Softball, et Baseball en 2<sup>ème</sup> couleur)
- 1 **Pantalon Combo** :
  - § Gris (Baseball) ou Bleu Marine (Softball)
- 2 **Sacs de Balles** :
  - § Noir (obligatoirement avec Polo Noir) ou Gris (choix personnel)
- 2 **Casquettes** (4 coutures pour plaque (combo) ou 6 coutures pour bases):
  - § Noire Taille Flex (S/M ou L/XL) avec polo Noir
  - § Bleue Réglable avec polo Bleu

La veste, les chemises et les casquettes portent le logo fédéral et le logo du fournisseur de la fédération « Teammate » (cf. visuel).

Il est possible de commander vos tailles pour un pack complet ou quelques articles.

### **PRIX**

#### **Pack premium**

Le prix du pack est de **300€ pour les 50 premiers packs** qui seront commandés et réglés. Les numéros apposés sur les chemises et le blouson, ainsi qu'une ceinture noire sont offerts par la fédération pour les commandes fermes de pack premium passées avant le 15 avril.

#### **Articles à l'unité**

Compte tenu des droits de douanes, le prix à l'unité ne sera pas à la hauteur de celui du pack. Par ailleurs, la pose des numéros ne sera pas possible et la ceinture ne sera pas offerte.

### **MODALITÉS DE COMMANDES**

Trois options sont possibles :

**Option A : acheter un Pack Premium de manière ferme**, avec paiement sur la plateforme HelloAsso

1. Téléchargez le fichier XLSX disponible ici : [Pack Premium - Commande ferme](#)
2. Depuis Google Sheet, faites [Fichier] > [Télécharger] > [Microsoft Excel (XLSX)]
3. Faites vos choix en remplissant l'onglet de commande
4. Remplissez les informations personnelles
5. Renvoyez le fichier complété à l'adresse mail : [cnas@ffbs.fr](mailto:cnas@ffbs.fr)
6. Pour procéder au paiement des 300€, cliquez sur le lien [HelloAsso](#)
7. Précisez nombre de pack, identité et mail, vérifiez, puis validez et payez.

**Option B : réserver un Pack Premium** sans obligation d'achat immédiat

1. Téléchargez le fichier XLSX disponible ici : [Pack Premium - Commande pour stock](#)
2. Depuis Google Sheet, faites [Fichier] > [Télécharger] > [Microsoft Excel (XLSX)]
3. Faites vos choix en remplissant l'onglet de commande
4. Remplissez les informations personnelles
5. Renvoyez le fichier complété à l'adresse mail : [cnas@ffbs.fr](mailto:cnas@ffbs.fr)

**Option C : réserver des articles au détail** sans obligation d'achat immédiat

1. Téléchargez le fichier XLSX disponible ici : [Commandes unitaires arbitres](#)
2. Depuis Google Sheet, faites [Fichier] > [Télécharger] > [Microsoft Excel (XLSX)]
3. Faites vos choix en remplissant l'onglet de commande
4. Remplissez les informations personnelles
5. Renvoyez le fichier complété à l'adresse mail : [cnas@ffbs.fr](mailto:cnas@ffbs.fr)

**Important** : les arbitres officiant en baseball et en softball retourneront leur fichier de commande complété aux deux adresses [cnas@ffbs.fr](mailto:cnas@ffbs.fr) et [cnab@ffbs.fr](mailto:cnab@ffbs.fr)

**7. OPEN DE FRANCE FEMININ**

La première édition de l'Open de France féminin se déroulera du 16 au 18 avril 2022 à **Valenciennes** (59).



Pour cette compétition, la CNAB nomme les arbitres suivants :

Arbitre	Grade
CARRETTE-LEGRAND Fabien	Arbitre National
LARZUL Stéphane	Arbitre National - <b>Responsable arbitrage</b>
MOULART Dany	Arbitre National
BEAURAIN Arnaud	Arbitre Régional (Stagiaire AF3B)

## 8. OPEN DE FRANCE 10U

L'édition 2022 de l'Open de France 10U - Beeball Major se déroulera les 30 avril et 1er mai 2022 à **Reims** (51).



Est prévu en matière d'arbitrage :

*Pour les catégories 9U et 10U : la Commission Régionale Arbitrage dont dépend l'organisateur proposera une liste d'arbitres, de grade AD/AF 1 ou jeune arbitre au minimum et ne faisant pas par ailleurs partie de l'encadrement de l'une des équipes engagées, afin qu'ils couvrent, sur la base d'un arbitre par match, l'ensemble des rencontres de la compétition.*

Le Président de la CRAB Grand Est, membre de la CNAB et correspondant de la CNAB auprès de la Commission Fédérale Jeunes, **Quentin LOMBARD** ([quentin.lombard@ffbs.fr](mailto:quentin.lombard@ffbs.fr)), sera le responsable de l'arbitrage pour cet évènement.



## DÉSIGNATIONS ARBITRES

Date	Phase	Poule	Réf.	Equipe 1 (recevante)	Equipe 2 (visiteuse)	Arbitre 1	Arbitre 2	Remarques
10/04/2022	Saison régulière	A	D1A01	ROUEN 1	MONTIGNY-LE-BX 1	BENASSEUR Franck	CARRETTE-LEGRAND Fabien	
10/04/2022	Saison régulière	A	D1A02	ROUEN 1	MONTIGNY-LE-BX 1	CARRETTE-LEGRAND Fabien	BENASSEUR Franck	
10/04/2022	Saison régulière	A	D1A03	METZ	PUC 1	POLIS Nathan	LOMBARD Quentin	
10/04/2022	Saison régulière	B	D1A04	METZ	PUC 1	LOMBARD Quentin	POLIS Nathan	
10/04/2022	Saison régulière	B	D1B01	MONTPELLIER 1	LA ROCHELLE	BAUDRY William	CHAFFOIS François Xavier	<b>CHAFFOIS François-Xavier</b> accord nuitée hôtel 9 au 10/04
10/04/2022	Saison régulière	B	D1B02	MONTPELLIER 1	LA ROCHELLE	CHAFFOIS François Xavier	BAUDRY William	
10/04/2022	Saison régulière	B	D1B03	SENART 1	NICE	LARROQUE Stefan	MAKOUCHETCHEV Serge	
10/04/2022	Saison régulière	B	D1B04	SENART 1	NICE	MAKOUCHETCHEV Serge	LARROQUE Stefan	
17/04/2022	Saison régulière	B	D1B05	PUC 1	SAVIGNY SUR ORGE	MAKOUCHETCHEV Serge	LARROQUE Stefan	
17/04/2022	Saison régulière	B	D1B06	PUC 1	SAVIGNY SUR ORGE	LARROQUE Stefan	MAKOUCHETCHEV Serge	
17/04/2022	Saison régulière	A	D1A05	TOULOUSE	SENART 1	BAUDRY William	GIRAUD Stéphane	
17/04/2022	Saison régulière	A	D1A06	TOULOUSE	SENART 1	GIRAUD Stéphane	BAUDRY William	
17/04/2022	Saison régulière	A	D1A07	LA ROCHELLE	NICE	LOPEZ Gregory	BENASSEUR Franck	
17/04/2022	Saison régulière	A	D1A08	LA ROCHELLE	NICE	BENASSEUR Franck	LOPEZ Gregory	



## DÉSIGNATIONS ARBITRES

Date	Phase	Pou le	Réf.	Equipe 1 (recevante)	Equipe 2 (visiteuse)	Désignateur	Arbitre 1	Arbitre 2	Remarques
10/04/2022	Saison régulière	B	D2B101	DUNKERQUE	MONTIGNY-LE-BX 2	LOMBARD Quentin	LARZUL Stéphane	BEAURAIN Arnaud	<b>Co-voiturage</b>
10/04/2022	Saison régulière	B	D2B102	DUNKERQUE	MONTIGNY-LE-BX 2	LOMBARD Quentin	BEAURAIN Arnaud	LARZUL Stéphane	
10/04/2022	Saison régulière	B	D2B103	RONCHIN	VALENCIENNES	LOMBARD Quentin	LOPEZ Jean-Claude	MOULART Dany	
10/04/2022	Saison régulière	B	D2B104	RONCHIN	VALENCIENNES	LOMBARD Quentin	MOULART Dany	LOPEZ Jean-Claude	
17/04/2022	Saison régulière	A	D2A101	ROUEN 2	PUC 2	LOPEZ Jean-Claude	LONCLE Mickaël	LOPEZ Jean-Claude	
17/04/2022	Saison régulière	A	D2A102	ROUEN 2	PUC 2	LOPEZ Jean-Claude	LOPEZ Jean-Claude	LONCLE Mickaël	
17/04/2022	Saison régulière	A	D2A103	SENART 2	THIAIS	PONGE Sylvain	PONGE Sylvain	TOMBEUR Julien	
17/04/2022	Saison régulière	A	D2A104	SENART 2	THIAIS	PONGE Sylvain	TOMBEUR Julien	PONGE Sylvain	
17/04/2022	Saison régulière	C	D2C101	BREAL SS MONTFORT	ANGLET	LOPEZ Jean-Claude	JAMELOT Simon	TRUDEAU David	
17/04/2022	Saison régulière	C	D2C102	BREAL SS MONTFORT	ANGLET	LOPEZ Jean-Claude	TRUDEAU David	JAMELOT Simon	
17/04/2022	Saison régulière	C	D2C103	EYSINES	LA ROCHELLE 2	GIRAUD Stéphane	MULLER David	MACHADO Eduardo	

17/04/2022	Saison régulière	C	D2C104	EYSINES	LA ROCHELLE 2	GIRAUD Stéphane	MACHADO Eduardo	MULLER David	
17/04/2022	Saison régulière	D	D2D101	MONTPELLIER 2	CLERMONT-FERRAND	MEILLIER Ludovic	PATARATA Frédéric	JOSEPH Florian	
17/04/2022	Saison régulière	D	D2D102	MONTPELLIER 2	CLERMONT-FERRAND	MEILLIER Ludovic	JOSEPH Florian	PATARATA Frédéric	
17/04/2022	Saison régulière	D	D2D103	MEYZIEU	BÉZIERS	MEILLIER Ludovic	CREMADES Richard	CHAFFOIS François Xavier	
17/04/2022	Saison régulière	D	D2D104	MEYZIEU	BÉZIERS	MEILLIER Ludovic	CHAFFOIS François Xavier	CREMADES Richard	

*Bonne Saison 2022 !!!*

